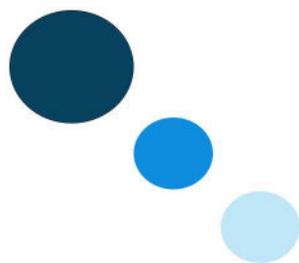


Charte de bon usage des salles municipales de Châbons

**Salle des fêtes
Gymnase
Salle Post'Halles**



Contact :

accueil.mairie@chabons.fr

04.76.65.00.10

Version Décembre 2022

SÉCURITÉ

Vous utilisez une salle municipale. Merci de prendre en compte les consignes détaillées ci-dessous et de les faire appliquer pour votre sécurité et celle de vos adhérents et de vos invités !

Incendie

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans les locaux, d'utiliser des moteurs à combustion à l'intérieur, et d'utiliser des pétards ou feux d'artifices. L'utilisation de rallonges électriques ou de multiprises doit être conforme aux prescriptions du constructeur, notamment en terme de puissance électrique.



Vous constatez un départ de feu ?

Voici les étapes clés à suivre dans cette situation :

1/ DÉCLENCHER L'ALARME

2/ ORGANISEZ L'ÉVACUATION GÉNÉRALE

3/ PRÉVENEZ ET ACCUEILLEZ LES SECOURS

Les issues de secours vous permettront de gagner rapidement les extérieurs.

Veillez à laisser libre l'accès aux issues de secours et aux équipements de sécurité (extincteurs, éclairage de sécurité).

Les plans d'évacuation affichés dans chaque salle vous permettent de localiser facilement les équipements de sécurité.

Ouverture / fermeture

Il en va de la responsabilité de l'organisateur de respecter la capacité maximale d'accueil de la salle :

- Gymnase : 600 personnes (+ 125 sur la mezzanine)
- Salle des fêtes : 160 personnes
- Salle Post'Halles : 100 personnes

Vous disposez d'une clef et d'un badge (ou code) pour accéder à la salle aux horaires définis lors de votre réservation.

Veillez à bien vérifier que les fenêtres, les stores et les portes sont bien fermés lors de votre départ ; et à ce que l'alarme soit bien enclenchée. Assurez vous que les capteurs du système d'alarme ne soient pas perturbés notamment pas des éléments de décoration (ballon par exemple)

Équipements électriques et éclairage

En cas de disjonction de l'installation électrique, n'intervenez en aucun cas vous-même.

Un problème d'ouverture / de fermeture ou électrique, contactez la mairie aux horaires d'ouverture (04 76 65 00 10) ou le responsable technique (06 73 87 96 51) en journée. En soirée, merci de prévenir l'élu référent (06 30 91 38 92).

Numéros d'urgence :

Gendarmerie 17

Pompiers 18

Samu 15

Appel d'urgence 112

Pour toute demande de soirée avec dépassement de la jauge maximale, un dossier devra être déposé en Mairie deux mois avant la manifestation qui sera validé ou non par le SDIS et la Municipalité.

2 Défibrillateur

Le défibrillateur le plus proche est situé à l'entrée principale de l'ensemble sportif, à l'extérieur.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET D'EAU

Conseils

- Fermez les portes et fenêtres pour conserver la chaleur ou la fraîcheur.
- Dans la salle des fêtes, évitez d'installer du mobilier face aux radiateurs en période hivernale.
- N'intervenez pas sur les organes de chauffage ou de climatisation, des réglages optimum ont été établis, et ce même si le thermostat d'ambiance est accessible (salle des fêtes).
- N'allumez les lumières que si nécessaire, pensez à maximiser les apports de lumière naturelle en ouvrant le plus possible les stores des fenêtres dans la salle des fêtes et la salle Post'Halles, et n'oubliez pas de tout éteindre avant votre départ.
- Veillez à ne pas laisser les réfrigérateurs ouverts (sauf s'ils sont débranchés).
- Dans les vestiaires, offices et l'espace cuisine, assurez-vous que les robinets sont bien fermés après utilisation.
- N'utilisez pas de matériel de forte intensité exceptés bouilloires, cafetières dans les cuisines.

Spécificité chauffage

Gymnase : Le chauffage fonctionne avec une minuterie (bouton de relance), veillez à relancer le chauffage uniquement en début d'utilisation si nécessaire (comptez une demi-heure pour chauffer la salle).

Salle des fêtes et Salle Post'Halles : Le chauffage ou la climatisation se déclenche sur détection de présence et la consigne est établie à 20°C de température de confort l'hiver et 26°C l'été. N'intervenez pas sur les organes de régulation, des réglages optimum ont été établis, et ce même si le thermostat d'ambiance est accessible.

Son et lumière

Le terrain de football doit être allumé juste le temps des activités sportives. Si seulement la moitié du terrain est utilisée, merci de n'allumer que la partie concernée.

Pour une ambiance festive, respectueuse de l'environnement et sans nuisances :

- Vous utilisez des lumières d'ambiance ou festives : veillez à limiter leur nombre et optez pour des éclairages LED moins gourmands en énergie.
- Ne pas éclairer le terrain de football à l'occasion de manifestations dans l'ensemble sportif.

Son : Veuillez respecter le voisinage : maintenez les fenêtres et portes fermées, respecter l'horaire de fin des manifestations (2h du matin).

DÉCHETS

Pensez à privilégier les éco-emballages et contenants !



Les ordures ménagères → poubelle noire

Résidus alimentaires (restes de repas, produits périmés non consommés...), produits utilisés et jetables (essuie-tout, coton, couches...), déchets de cuisine...

Les sacs sont pleins ? Merci de les remplacer par des sacs poubelles neufs et de déposer les poubelles dans les containers disposés à l'extérieur de la salle pour l'ensemble sportif ou de les ramener chez vous (pour la Salle Post'Halles).



Tout ce qui se recycle doit être emmené dans les "points propres" de la Commune. Chaque point propre est composé de trois containers :

- un vert pour les bouteilles, pots et bocaux en verre;
- un bleu pour les journaux, magazines, catalogues, enveloppes, publicités, feuilles, cahiers...;
- un jaune pour les cartons, briques, bouteilles et flacons en plastique, films et sacs en plastique, boîtes de conserve, pots et barquettes en plastique et polystyrène...

Dans la cuisine de l'ensemble sportif, un chariot est à votre disposition pour entreposer vos éventuels cartons qui seront emmenés à la déchèterie par nos services techniques.



ENTRETIEN et RANGEMENT

Pour les repas dansants et lotos ayant lieu à l'ensemble sportif, une visite sera réalisée avant la manifestation lors de la remise des clés pour s'assurer que tout le matériel soit rendu rangé à sa place.

La salle que vous allez utiliser, ainsi que ses extérieurs, doivent être rendus aussi propres que lors de votre entrée :

- salle et annexes balayées et nettoyées,
- décorations retirées,
- abords de la salle exempts de débris,
- frigo nettoyé (le frigo doit être débranché et porte ouverte).

Si vous utilisez la cuisine (de l'ensemble sportif), merci de laisser la cuisine propre et rangée, la vaisselle nettoyée et rangée, et le lave-vaisselle vidé et rincé. Pensez à nettoyer les fours. N'oubliez pas d'apporter chiffons, produits d'entretien (éco-labellisés si possible) et sacs pour vos déchets afin de rendre la salle agréable pour les prochains utilisateurs. Pour l'ensemble sportif, il est possible d'utiliser la laveuse automatique à condition qu'un référent soit désigné en amont par chaque association. Un rendez-vous sera organisé au préalable avec l'agent technique responsable du gymnase.

Les tables et les chaises doivent également être nettoyées et rangées sur les chariots adéquats dans l'espace prévu à cet effet. Veillez à manipuler les chariots avec précaution pour éviter d'abîmer les murs de la salle.

L'ensemble des autres équipements ne doit pas être déplacé (frigo notamment).

Dans chaque salle, vous trouverez une affiche donnant les consignes de rangement du matériel, merci de les respecter.

N'oubliez pas, les sanitaires sont souvent fréquentés, merci de vérifier leur état de propreté avant de partir.

Du matériel de ménage est mis à votre disposition (local technique de la salle Post'Halles et placards de l'ensemble sportif). Merci de veiller à laisser ce matériel en place pour les prochains utilisateurs !

DECLARATIONS

Si vous prévoyez une buvette, n'oubliez pas d'envoyer à la Mairie la déclaration nécessaire (arrêté de buvette) 15 jours minimum avant la manifestation. Merci de respecter vos engagements (catégorie de Licence 3, alcool fort interdit).

De même, si vous organisez une brocante ou un pucier, pensez à faire votre déclaration de vente au déballage en Mairie au préalable au moins un mois avant.

Pour toute autre demande, merci de vous renseigner auprès de la Mairie (04.76.65.00.10).

PHOTOS



Salle des fêtes



Gymnase



Salle Post'Halles



